EDITION Hebdomadaire N°16

9 mars 2015

Drop Social

MASTER II DROIT SOCIAL
2014- 2015

PROMOTION :
A.S. MORANDAISE

>>> SOMMAIRE

Edito	Page 3
Chômage	Page 4
Travail Dominical	Page 10
Ressources Humaines	Page 12
Politiques Publiques	Page 14
Rémunération	Page 16
International	Page 18

>>> EDITO

Chers supporters,

Nous voici réunis pour une nouvelle édition de notre DROP SOCIAL préféré, et cette semaine est chargée !

Commençons donc tout de suite avec l'actualité de l'équipe « Chômage » qui, peu à peu, se rapproche de la tête du classement, grâce au nombre de ses joueurs, catégorie B et C.

Le coach, François Rebsamen, de l'équipe adverse essaie d'enrayer cette montée en puissance, en demandant un marquage plus efficace des joueurs « longue durée ».

Manuel Valls, quant à lui, félicite les équipes des partenaires sociaux, qui négocient d'ores et déjà une réforme sur l'indemnité accordée aux titulaires de l'effectif « chômage ».

Les équipes « gouvernement » et « Syndicats » sont prêtes ainsi à s'allier pour détrôner la rivale « Chômage ». Que le match commence !

Pour l'équipe des TPE, rien ne va plus ; entre défiance sur le travail dominical, flou à propos du compte pénibilité et stagnation de l'emploi, les supporters de celle-ci sont de moins en moins nombreux et de plus en plus sceptiques.

La Poste propose un match amical avec les maisons de services publics, pour que les supporters de ces deux équipes soient enfin réunis ! Une initiative saluée par la majorité !

Enfin, carton jaune pour l'équipe SANOFI, qui a salué l'arrivée de son nouveau coach, Olivier Brandicourt, avec 4 millions d'euros ; à une heure ou l'équipe « chômage » prends du terrain, un tel geste amical fait sourire.

Carton rouge pour l'équipe « McDonalds » qui marque des essais depuis des décennies sur le territoire européen sans remercier ses supporters ; Accusation de fraude fiscale à hauteur de plus d'un milliard d'euros !

Bonne lecture et à la semaine prochaine !

>>> CHOMAGE

L'EXPRESS L'Expansion

Manuel Valls relance le sujet des indemnités chômage

Publié le 26/02

Le Premier ministre estime que l'instauration d'une dégressivité des allocations chômage n'est "pas aujourd'hui son sujet". Mais il ne semble pas prêt à abandonner l'idée.

Manuel Valls affaibli par l'usage du 49.3 sur la loi Macron? Ce serait mal le connaître. Depuis ce passage en force le 17 février à l'Assemblée, le Premier ministre multiplie les fronts. Ainsi, a-t-il annoncé que le projet de loi pour le dialogue social sera adopté "avant l'été". Un calendrier hyper serré.

Ce jeudi, il a relancé un autre chantier: celui de l'indemnisation du chômage. Et avec lui l'idée de mettre en place une dégressivité des allocations, soit une baisse de leur montant au fil des mois de chômage.

"Ce n'est pas aujourd'hui mon sujet", a-t-il assuré. avant d'ajouter que cela constituait un "défi" pour les partenaires sociaux. "Je les invite à prendre pleinement leurs responsabilités", car "il faudra bien trouver des solutions", a-t-il déclaré sur BFM-TV et RMC.

Manuel Valls a aussi souligné que syndicats et patronat avaient "décidé eux-mêmes de commencer à (...) discuter plus rapidement que prévu" de la réforme de l'indemnisation du chômage. "Je les encourage, parce que le niveau de déficit de l'Unedic, de l'assurance chômage est beaucoup trop important - 4 milliards, c'est dû à notre niveau de chômage - mais c'est à eux de prendre leurs responsabilités. Je les invite, je les encourage à aller encore plus vite", a-t-il dit.

Lundi, les partenaires sociaux ont décidé, entre autres, d'engager début mars, dans le cadre d'un groupe de travail, des travaux

préparatoires de la prochaine convention d'assurance chômage, qui arrivera à échéance mi-2016.

Cette question risque d'enflammer à nouveau la gauche, dont une partie voit la dégressivité comme un coup dur de plus porté aux plus faibles. Les principales centrales syndicales sont opposées à un tel dispositif.

>>> CHOMAGE

Capital.fr avec Management

La vraie-fausse baisse du chômage en janvier

Publié le 25/02

Le gouvernement se félicite de la baisse du nombre de demandeurs d'emploi en janvier. Mais, en prenant en compte ceux qui exercent une activité réduite, le chômage a atteint un nouveau record…

Difficile de s'y retrouver dans l'évolution du chômage en ce début d'année… La Dares vient d'annoncer une baisse du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, c'est-à-dire ceux n'exerçant aucune activité, de 0,5% en janvier par rapport au mois précédent, à 3,48 millions en métropole. Une évolution favorable, la première depuis août dernier, que n'a pas manqué de souligner le ministère du Travail.

Sauf que, dans le même temps, le nombre de chômeurs de catégories B et C, ceux ayant exercé une activité réduite pendant ce même mois de janvier mais qui pointent tout de même à Pôle emploi, a continué de progresser. Résultat, en compilant toutes ces catégories (A, B et C), le nombre d'inscrits a grimpé de 0,3% en un mois et atteint un nouveau record, à 5,23 millions, et même 5,53 millions en incluant les départements d'outre-mer.

De plus, sur un an, le nombre de chômeurs s'affiche toujours en forte hausse : +4,8% pour la seule catégorie A et +6,2% pour les catégories A, B et C. La progression atteint même 9,9% pour les 50 ans et plus.

Autre indicateur inquiétant : le nombre de chômeurs de longue durée (plus d'un an) n'en finit plus de grimper. En France métropolitaine, il a augmenté de 0,7% en un mois, et a décollé de 9,3% sur un an, à 2,27 millions. Soit 43% des chômeurs de catégorie A, B et C.

Cette publication fait toutefois ressortir quelques éléments plus positifs, en particulier concernant le chômage des jeunes. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans en catégorie A a en effet reculé de 1,4% par rapport à décembre, à 538.500, et son évolution est désormais quasi stable sur un an (+0,4%). C'est déjà ça…

>>> CHOMAGE

Capital.fr avec Management

Un plan pour enrayer le chômage de longue durée

Publié le 25/02

Le gouvernement mise sur la formation, un accompagnement plus efficace des demandeurs d'emploi pour réduire les obstacles à la recherche d'un travail et une politique incitative à l'adresse des employeurs pour tenter d'enrayer le chômage de longue durée.

Tels sont les principaux axes du plan que le ministre du Travail, François Rebsamen a présenté après une ultime réunion avec les acteurs concernés, Pôle emploi, les organismes d'insertion et les partenaires sociaux, dit-on dans son entourage.

"L'objectif est de renforcer l'accompagnement, tout en agissant sur les contraintes-- le logement, la santé, la garde d'enfant, la formation ou tout simplement le manque d'argent-- qui empêchent le retour à l'emploi", a-t-il lui-même résumé la semaine dernière lors de ses voeux à la presse.

Le chômage de longue durée ne cesse en France de s'aggraver et est devenu ces dernières années une des caractéristiques clefs de la dégradation de l'emploi.

Selon les chiffres officiels de janvier, le nombre de demandeurs d'emplois sans activité ou avec une activité réduite et inscrits depuis plus d'un an a augmenté de 9,7% en 2014, pour atteindre 2.254.600 en France métropolitaine, 2.417.100 avec les départements d'outre-mer (DOM).

Cela représente plus de 43% des 5,2 millions de chômeurs de toutes catégories enregistrés à Pôle emploi en métropole (5,5 millions avec les DOM). Plus de la moitié des chômeurs de longue durée le sont depuis au moins deux ans.

Lors de la conférence sociale de juillet 2014 François Hollande avait appelé de ses voeux "la conclusion d'un accord national sur le chômage de longue durée" et la mobilisation de tous les partenaires pour faire de la lutte contre ce fléau une "cause nationale".

"EFFORT SANS PRÉCÉDENT"

Le chef de l'Etat avait annoncé un doublement de l'aide liée aux contrats de génération en cas de recrutement simultané dans une entreprise d'un jeune et d'un chômeur longue durée, et du nombre de contrats d'insertion par l'emploi, de 40.000 à 80.000.

Mais face à l'explosion du chômage de longue durée, qui touche de nombreux salariés relativement âgés et peu qualifiés, le recours à ce type de contrat aidé en période de croissance faible est inopérant. On promet ainsi au ministère du Travail "un effort sans précédent pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi exposés au chômage de longue durée."

La convention régissant les relations entre l'Etat, l'assurance chômage (Unedic) et Pôle emploi pour la période 2015-2018, signée en décembre, prévoit déjà un doublement du nombre de demandeurs d'emploi en "accompagnement intensif", qui passera de 203.000 à 460.000 d'ici 2017.

"Des solutions vont être apportées pour lever tous les obstacles à la recherche d'un emploi, comme les problèmes de logement", ajoute-t-on de même source.
Un des axes forts du plan sera aussi la formation. Le gouvernement compte notamment sur la mise en œuvre du nouveau compte personnel de formation (CPF), fruit d'un accord des partenaires sociaux sur la réforme de la formation continue.

François Rebsamen a par ailleurs annoncé des mesures en faveur des employeurs qui "jouent le jeu du recrutement des personnes exposées au chômage de longue durée".

Côté financement, on assure qu'il y aura un "réel effort financier" : "Il y a des mesures déjà budgétées mais il y aura des rallonges."

François a enfin insisté sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés par l'emploi et l'insertion, y compris le monde associatif et les collectivités locales.

>>> TRAVAIL DOMINICAL

L'EXPRESS L'ENTREPRISE

Le projet de loi Macron ne convainc pas les petits patrons

Publié le 26/02

Rien à faire. Même la mesure-phare du projet de loi Macron: le travail dominical laisse les petites entreprises et notamment les commerçants sceptiques, selon une enquête Ifop publiée ce 26 février.

D'après une enquête Ifop* publiée ce jour, plus d'un patron (55%) de très petite entreprise (TPE, moins de 20 salariés) sur deux estime que le projet de loi Macron ne va rien changer à la situation économique nationale. Même s'ils sont un tiers à penser que le texte défendu par le ministre de l'Economie pour relancer la croissance prend la bonne direction, ils estiment qu'il ne va pas assez loin...

Défiance sur le travail du dimanche

Une petite majorité se prononce en faveur de l'efficacité de la mesure phare de la loi Macron, le travail dominical. 54% des TPE (contre 45%) estime que la possibilité de négocier branche par branche le travail du dimanche sera efficace pour relancer l'économie. Tout comme 53% (contre 45%) approuve l'extension sous condition de 5 à 12 dimanches par an des ouvertures de magasins le dimanche. Surprenant, les commerçants, principaux concernés, ne sont que 44% à juger efficace cet assouplissement.

Flou sur le compte pénibilité

Alors que depuis le 1er janvier 2015, les entreprises sont tenues d'ouvrir un compte pénibilité pour tous les salariés exposés à des risques (environnement et rythme de travail), 70% des patrons de TPE avouent

ne pas encore avoir pris connaissance des critères à retenir. Peu préparés à cette réforme, ils sont un tiers a estimer que la mise en oeuvre du compte pénibilité aura un impact négatif sur l'économie.

Emploi en berne...

Seulement 27% des patrons de TPE anticipent un rebond de l'économie d'ici 2017. Conséquence directe de ce pessimisme sur l'avenir - 45% d'entre eux entrevoient une récession -, 9% des TPE seulement prévoient des créations de postes cette année.
Six petits patrons sur dix ne voient pas le chômage diminuer avant 2018. Seulement 2% d'entre eux entrevoient une "inversion de la courbe" en 2015 et 13% en 2016.

... Mais moral en hause

Paradoxalement, le moral des petits patrons est en hausse. Un quart d'entre eux sont optimistes sur le climat général des affaires contre 10% en 2014. Sur leur propre activité 46% se déclarent optimistes (39% en 2014). La méthode Coué ?

* 57e baromètre des Très Petites Entreprises (TPE) réalisé par l'Ifop pour la société Fiducial. Enquête menée sur un échantillon de 1002 dirigeants de TPE de 0 à 19 salariés (hors auto-entrepreneurs), interrogé par téléphone du 26 janvier au 9 février 2015.

>>> RESSOURCES HUMAINES

actuel
www.actuel-rh.fr

Comment optimiser son plan de formation 2016 ?

Publié le 26/02

L'optimisation du plan de formation 2016 sans rallonge budgétaire sera l'un des enjeux des responsables de formation. Parmi les pistes, Marc Dennery, co-fondateur et directeur associé de C-Campus, organisme de conseil et de formation, propose de mobiliser en priorité les périodes de professionnalisation plutôt que le CPF. Mode d'emploi.

Près d'un an après la publication de la loi formation du 5 mars 2014, où en est-on ? Quels sont les décrets à attendre ?

Les textes essentiels ont été publiés : définition du socle commun de connaissances et de compétences, accompagnement VAE, arrêtés sur l'inventaire. Surtout, une première liste de certifications a été inscrite à l'inventaire. Le CPF n'est, toutefois, pas en ordre de marche. Certaines listes, à l'instar de la liste interprofessionnelle, devrait évoluer ; une nouvelle mouture est attendue pour avril/mai. De même, la liste des certifications inscrites à l'inventaire (200 répertoriées actuellement) est en passe d'être complétée par les certifications transversales à plusieurs domaines professionnels.

Enfin, il faudra attendre le positionnement des Opca sur le financement de l'accompagnement VAE et sur la mise en place du socle commun de connaissances et de compétences. Avec, par, exemple, les modalités de prise en charge de parcours modulaires certifiants.

Quelles sont les marges de manœuvre des entreprises ?

Tout l'enjeu des entreprises va être de mobiliser différents dispositifs de formation pour récupérer le 1% formation versé à leur Opca. L'objectif étant d'optimiser leur plan de formation afin de ne pas grever leur budget.

La meilleure piste est de bénéficier des fonds de la professionnalisation (0,4% pour les entreprises de plus de 300 salariés, 0,3% pour les sociétés de 50 à 299). Ainsi les entreprises peuvent inciter leurs salariés à réaliser des formations portant sur les certifications ou habilitations figurant à l'inventaire. Celles-ci peuvent, en effet, être prises en charge dans le cadre des périodes de professionnalisation. Tout en étant inférieures à 70 heures. Toutes les habilitations électriques et les formations bureautiques ou en langues de type Toiec, Toefl ou Bulats (Business Language Testing Service) entrent ainsi dans cette catégorie.

Est-il également possible de jouer la complémentarité avec le socle de connaissances et de compétences?

Oui, le socle est pris en charge dans le cadre de la professionnalisation. Ses domaines sont plus larges qu'on pourrait le croire. Si les trois premiers domaines (français, mathématiques et numérique) ne concernent que les salariés ayant des besoins importants de remise à niveau, les quatre suivants (travail en équipe, travail en autonomie, apprendre à apprendre et sécurité) peuvent cibler un public plus large. De nombreuses formations en communication, efficacité professionnelle, gestion des carrières, pourraient être réalisées dans ce cadre, à condition d'entrer dans un parcours certifiant. Il reviendra aux branches de définir les modalités de cette certification.

Quelles sont les autres possibilités ?

Une autre voie existe mais elle reste étroite : il s'agit de trouver des formations certifiantes correspondant aux besoins de votre entreprise. Pour l'heure, peu de formation du plan sont, en effet, certifiantes. Les entreprises doivent mettre en place une démarche GPEC permettant d'identifier les parcours certifiants qui permettront à leurs collaborateurs de renforcer leur employabilité. C'est l'esprit de la réforme. Ensuite, il leur restera à nouer des partenariats avec des écoles prêtes à réduire la durée et à flexibiliser leur cursus pour répondre à leurs besoins. Une condition est, toutefois, nécessaire pour cibler les budgets de la professionnalisation : ces formations individualisées doivent figurer sur la liste CPNE de votre branche qui comprend les CQP (certificat de qualification professionnelle), les CQPI (certificat de qualification professionnelle interbranches) et certaines certifications figurant au RNCP (Répertoire national de la certification professionnelle) ou permettre d'obtenir une qualification reconnue dans la classification de la CCN.

Enfin, une autre démarche pourrait consister à favoriser le développement de la VAE. On attend, toutefois, la position des Opca pour connaitre les conditions de prises en charge. Mais les budgets ciblés peuvent là encore être le 0,4% versé à la professionnalisation ou le 0,2% dédié au CPF dans le cadre de projets co-construits avec le salarié ou encore le 0,2% fléché vers le Fongecif.

M Économie

Les bureaux de poste bientôt transformés en maisons de services publics ?

Publié le 25/02

Pourra-t-on bientôt aller chercher son courrier, sa facture d'électricité et rencontrer un conseiller du Pôle emploi dans un seul et même lieu ? La Poste a annoncé mercredi 25 février qu'elle étudiait la possibilité de transformer certains bureaux de poste en « maisons de services au public » et de les ouvrir à des opérateurs et à des collectivités, à la suite d'un rapport remis en janvier.

Le député socialiste du Lot Jean Launay estime dans son rapport que le rôle de La Poste doit être renforcé dans les zones rurales, et que de nouvelles synergies avec d'autres administrations ou services (tels EDF, la CAF, Pôle emploi) doivent être développées. Le document estime qu'environ 1 200 bureaux de poste auraient ainsi « le potentiel » pour être transformés en bureaux de poste-maisons de services publics partagés.

Il rappelle également que les 17 052 points de contact du réseau postal permettent à 96,7 % de la population de se trouver à moins de 5 kilomètres en voiture ou à moins de vingt minutes d'un bureau de poste.

OBJECTIF : RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

En « réponse » aux propositions de M. Launay, La Poste s'est dite « prête à accueillir des maisons de services au public dans ses bureaux de poste en s'appuyant sur la qualité de son maillage territorial et sur le développement de son offre numérique ». Cette mutualisation consisterait dans « la mise en commun de moyens matériels et humains afin d'améliorer la qualité des services rendus et de répondre aux besoins de la population », selon un communiqué. Le député Jean Launay a réagi à

l'annonce de La Poste jeudi, indiquant qu'il se « félicitait de cette initiative ».

Au vu de la présence de ses bureaux sur tout le territoire et de ses postiers « assermentés », La Poste estime qu'elle « possède toute l'infrastructure nécessaire, tant sur le plan humain que logistique ». « Cette initiative permettrait à La Poste de contribuer à la réduction de la fracture numérique par la mise à disposition d'équipements connectés, de garantir un accueil et un accompagnement humain de proximité et de participer au maintien des services dans les zones les plus fragiles », conclut le communiqué.

>>> REMUNERATION

L'OBS / Economie

Bonus de 4 millions d'euros à Sanofi : "Un peu de décence !"

Publié le 25/02

Le nouveau patron de Sanofi est accueilli avec un "bonus" de 4 millions d'euros. Au total, Olivier Brandicourt pourrait toucher jusqu'à 8,2 millions d'euros en un an...

Le nouveau patron du groupe pharmaceutique français Sanofi, Olivier Brandicourt, dont la nomination a été annoncée jeudi, sera gratifié d'un "bonus de bienvenue" pouvant aller jusqu'à 4 millions d'euros.

Selon un document consultable sur le site internet de Sanofi, une indemnité forfaitaire brute de 2 millions d'euros est prévue pour la prise de fonction du nouveau directeur général, prévue le 2 avril.

Celui qui dirige actuellement les activités pharmaceutiques du groupe allemand Bayer bénéficiera à nouveau d'une telle indemnité en janvier 2016 s'il est toujours en poste à ce moment-là. Sanofi explique que cette prime a été accordée à son nouveau directeur général "en contrepartie des avantages auxquels il a renoncé en quittant son précédent employeur".

La pratique d'accorder des primes d'accueil aux grands dirigeants d'entreprise est très répandue aux Etats-Unis, où on parle de "poignée de main en or" ("golden handshake"). Mais elle est encore mal comprise par l'opinion en France, qui a déjà obtenu un plus strict encadrement des primes de départs ("parachutes dorés") accordés aux grands patrons.

Stéphane Le Foll, porte-parole du gouvernement, a ainsi jugé lundi "incompréhensible" ce bonus et a réclamé "un peu de morale", voire des règles "réaffirmées".

220.000 stock-options

Le groupe précise également que la rémunération de Olivier Brandicourt sera composée d'une part fixe annuelle brute de 1,2 million d'euros et d'une part variable cible de 150% de la rémunération annuelle fixe et plafonnée à 250% - soit entre 3 millions et 4,2 millions d'euros - "soumise à des objectifs à la fois quantitatifs et qualitatifs", précise Sanofi.

Il touchera par ailleurs 220.000 options de souscription d'actions par an et 45.000 actions de performance.

Sanofi, qui dispute à Total le titre de première capitalisation de la Bourse de Paris, n'avait plus de directeur général depuis l'éviction fin octobre de Chris Viehbacher, à la double nationalité allemande et canadienne.

Le groupe a finalement choisi Olivier Brandicourt, un médecin à la vaste expérience internationale, passé notamment chez le numéro un mondial de la pharmacie Pfizer.

>>> INTERNATIONAL

L'OBS / Economie

Comment McDonald's a réussi à éviter plus d'un milliard d'euros d'impôts

Publié le 25/02

Des syndicats ont calculé que le géant américain de la restauration rapide avait fait remonter plus de 3,7 milliards d'euros de ses restaurants européens vers sa holding luxembourgeoise.

Le schéma d'optimisation fiscale mis en oeuvre par McDonald's a fait perdre plus d'un milliard d'euros de recettes fiscales aux Etats européens entre 2009 et 2013, au premier rang desquels la France, ont affirmé mercredi 25 février trois fédérations syndicales internationales.

"McDonald's a délibérément diminué son exposition fiscale en Europe pour un montant total de plus d'un milliard d'euros sur une période de cinq ans", dénoncent dans un communiqué commun la Fédération syndicale européenne des services publics (EPSU), la Fédération européenne des syndicats de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme (EFFAT) et l'Union internationale des employés de service (SEIU).

Ces trois organisations ont calculé que le géant américain de la restauration rapide a fait remonter plus de 3,7 milliards d'euros de ses restaurants européens vers sa holding luxembourgeoise McDo Europe Franchising, qui s'est acquittée de seulement 16 millions d'euros d'impôts dans le Grand duché entre 2009 et 2013.

Des enquêtes de la Commission européenne

Si ces revenus avaient été imposés dans leurs pays d'origine, McDonald's aurait du verser 1,05 milliard d'euros supplémentaires, principalement au fisc français, dont la perte de recettes est évaluée par les syndicats entre 386,2 et 713,6 millions d'euros, auxquels pourraient s'ajouter entre 308,9 et 570,9 millions d'euros de pénalités.

"Nous demandons à la Commission européenne, aux autorités fiscales nationales, ainsi qu'à la commission spéciale du Parlement européen d'examiner de près les pratiques fiscales de McDonald's avant de prendre les mesures appropriées", ont ajouté les trois fédérations.

La Commission européenne a réagi en rappelant que "la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale est une priorité absolue", précisant que les résultats de quatre "enquêtes approfondies" sur des régimes de rescrits fiscaux - ou "tax rulings" - au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Irlande, doivent être présentés au deuxième trimestre, tandis qu'une nouvelle procédure a été ouverte début février en Belgique.

Plainte contre X

"Reine incontestée de la malbouffe, bien connue pour ses pratiques sociales peu enviables ou son 'greenwashing', [pratique commerciale consistant à utiliser des arguments environnementaux souvent trompeurs pour vanter ses produits, NDLR], l'entreprise révèle ses talents dans l'évitement de l'impôt", a commenté le président du groupe écologiste au Parlement européen, Philippe Lamberts.

McDonald's Europe a déclaré "respecter les lois en vigueur, y compris le paiement des taxes dues dans chaque pays" et souligne qu'"en plus des impôts sur les bénéfices, (il) paie d'importantes cotisations sociales et taxes immobilières".

D'après Gilles Bombard, délégué CGT de la société McDonald's Ouest Parisien (18 restaurant, près de 1.000 salariés), le total des redevances versées au groupe atteint 19% à 24% du chiffre d'affaires des restaurants, essentiellement au titre des loyers et de l'utilisation de la marque.

Tous les surplus remontent au siège et tous les restaurants sont déficitaires", de sorte que l'entreprise ne paie pas d'impôt sur les sociétés et qu'"aucun salarié ne touche de participation sur les bénéfices", a-t-il expliqué.

Pointant une pratique "injuste pour les salariés et pour tous les contribuables qui en subissent le préjudice par ricochet", il s'est dit "surpris qu'il n'y ait pas de réaction du gouvernement", alors que McDonald's est soupçonné d'évasion fiscale depuis plus d'un an.

En janvier 2014, "l'Express" avait indiqué que "les services de Bercy" chiffraient à 2,2 milliards d'euros le montant des revenus soustraits à l'impôt en France par McDonald's. L'hebdomadaire avait révélé à cette occasion qu'une perquisition avait eu lieu en octobre 2013 au siège de la filiale française, à Guyancourt (Yvelines).

Gilles Bombard a précisé qu'une plainte contre X pour "fraude fiscale" a été déposée en mai 2014 par le comité d'entreprise de McDonald's Ouest Parisien. Le parquet de Versailles a par la suite ouvert une enquête préliminaire en décembre. Le ministère des Finances et des Comptes publics n'a pas souhaité communiquer sur le sujet, au nom du secret fiscal.

Conclusion : Facilitez votre transit fiscal ; mangez un bic mac par semaine.

La commission presse vous remercie :

Shanice DOUARRE (Présidente)

Sophie MAZOYER (Vice-Présidente)

Margaux BORY

Camille DABAREUL

Fleur VALADE

Nicolas VAZEILLE

Frédéric VILLENA

RETROUVEZ NOUS SUR HORIZONSOCIAL.FR